



Analyse des "espaces d'expression" du Site Internet du débat

Analyse du 27 juin au 3 juillet 2016

Les questions et leurs réponses

En Bref

3 « groupes de questions » ont été postés entre le 27 juin et le 3 juillet 2016.

Les principales thématiques abordées sont, dans l'ordre :

- l'**environnement** ;
- les **caractéristiques générales du projet** ;
- le **commerce**.

Tableau de répartition des questions

Environnement **2** Q120, Q121

Caractéristiques générales du projet **1** Q120

Commerce **1** Q122

Accès au site et enjeux de circulation -

Aménagement du territoire francilien -

Attractivité touristique -

Autres -

Débat public -

Emploi et qualification -

Enjeux économiques -

Offre culturelle et de loisirs -

1 question a reçu une réponse de la CPDP le 1^{er} juillet.

Synthèse

- L'environnement

Un internaute s'étonne qu'un projet censé se situer à quelques kilomètres du Bourget, où s'est tenue la COP 21, **ne se positionne jamais sur la question de la réduction des gaz à effet de serre**. Il se demande si le maître d'ouvrage « ne s'assoit pas sur les engagements de la COP 21 » dans ce domaine : « *Que compte faire le maître d'ouvrage pour convaincre le public qu'il est pleinement sensible à ces engagements et comment cela se traduit-il concrètement dans le projet ?* » Un autre s'interroge sur les **objectifs environnementaux** : « *Comment concrètement allez-vous faire pour les atteindre ?* ». Un avis déplore le déséquilibre entre les points de vue : « *Il est dommage que les porteurs de vrais projets s'inscrivant dans le développement durable, le respect de l'environnement et des populations aient si peu été écoutés.* »

- Les caractéristiques générales du projet

Un professionnel du numérique s'interroge sur les engagements du maître d'ouvrage en matière de **site intelligent**. Il demande la différence faite entre les termes « smart city » et « living city », employés dans le dossier de présentation. Il demande également des précisions sur la **construction du « smart grid »** du site (réseau intelligent de distribution d'électricité).

- Le commerce

Un internaute **questionne Arnaud Degorre, économiste et statisticien, expert de la CPDP** venu présenter les conclusions de son « dire d'expert » sur l'emploi et les retombées économiques à la conférence-débat du 28 juin et lui demande comment il intègre le e-commerce dans le modèle de Hotelling qu'il a utilisé (où la distance d'accès au produit pour le consommateur est considéré comme une variante de la consommation).

Réponse de la CPDP

À la question posée sur l'intégration du e-commerce dans un modèle de holding, M. DEGORRE répond que celui-ci concerne aussi des « distances symboliques » comme par exemple le fait, dans l'achat en ligne, de ne pouvoir essayer un vêtement. Il explique que la différenciation de l'offre réduit les distances symboliques à la consommation, et que le concept commercial d'EuropaCity se situe dans cette perspective

Les avis

En Bref

7 avis ont été postés entre le 27 juin et le 3 juillet 2016.

Les principales thématiques abordées sont, dans l'ordre ;

- l'**environnement** ;
- les **enjeux économiques** ;
- l'**aménagement du territoire francilien** ;
- les **caractéristiques générales du projet**.

Tableau de répartition des avis

Environnement **4** A101, A102, A103, A104

Enjeux économiques **2** A97 (c), A100

Aménagement du territoire francilien **1** A104

Caractéristiques générales du projet **1** A100

Débat public **1** A97

Emploi et qualification **1** A97

Offre culturelle et de loisirs **1** A100

Accès au site et enjeux de circulation -

Attractivité touristique -

Autres -

Commerce -

Synthèse

- [L'environnement](#)

Plusieurs avis font état de leur **opposition à l'artificialisation des terres agricoles** et à la **destruction d'un environnement** précieux, car nourricier. Ils soulignent la contradiction du projet avec les engagements du Grenelle de l'Environnement et de la récente COP21 : « *Le comble de l'absurde étant atteint avec la piste de ski...* » La consommation énergétique du projet est soulignée

(climatisation, éclairage, chauffage, etc.), et des **engagements précis** sont demandés **en termes de réduction d'impacts** : « *le moins que le maître d'ouvrage puisse faire serait de prendre un engagement concret et chiffré, par exemple sur un projet 100% autonome en énergie.* » Enfin, l'équilibre des points de vue est discuté : « *Il est dommage que les porteurs de vrais projets s'inscrivant dans le développement durable, le respect de l'environnement et des populations aient si peu été écoutés.* »

- **Les enjeux économiques**

Certains internautes soulignent la **quantité de centres commerciaux dans le secteur** et s'inquiètent de **l'impact d'un nouveau lieu de consommation sur le tissu commercial** : « *quand plusieurs centres commerciaux se font concurrence, ce sont les enseignes locales qui payent les pots cassés* ». Un autre souligne au contraire l'opportunité d'un **investissement privé qui va redynamiser le territoire** déstructuré, abandonné par les politiques publiques. Il demande à ce que l'on ne s'arrête pas aux chiffres mais que l'on considère positivement une solution qui va créer des emplois et relancer l'économie. Une réaction à cet avis apporte le **point de vue inverse**.

- **L'aménagement du territoire francilien**

Une internaute s'insurge contre le **gigantisme du projet**, son **inutilité sociale** et ses **conséquences écologiques** : « *C'est un projet complètement ringard !* » L'argument de l'emploi lui semble illusoire et elle propose, plutôt que de construire un centre commercial à l'avenir incertain, de valoriser les terres agricoles, « *une des choses les plus précieuses que nous possédions* ». La réaction d'un internaute à l'avis n°97 reprend les **éléments d'un urbanisme alternatif**, qui réhabilite les bâtiments industriels existants, opte pour un développement plus durable et social, créateur d'emplois durables, économe, associant les générations.

- **Les caractéristiques générales du projet**

Un avis doute que le projet soit autre chose qu'un « *énième centre commercial amélioré de quelques attractions grotesques* ». L'internaute souligne une **vision clairement commerciale** qui ne peut, selon elle, être la solution miracle aux problèmes des jeunes : « *C'est donc cela la culture, les loisirs et l'avenir que l'on veut pour les populations du 95 et du 93 : des temples de la consommation aux mains de géants cannibales.* ».

Les points de vue

9 points de vue ont été déposés entre le 27 juin et le 3 juillet 2016.

Le **point de vue n°57**, déposé le 27 juin 2016, est une **Contribution de l'IAESF** (Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts). Les auteurs y expliquent pourquoi ils ne sont **pas favorables au projet EuropaCity** : stérilisation et imperméabilisation de terres agricoles fertiles ; destruction des sols, de la faune et de la flore ; activités de loisirs énergivores ; site inadéquat aux loisirs en raison des nuisances sonores ; concurrence avec les centres commerciaux déjà existants ; créations d'emplois illusoire.

Le **point de vue n°58**, déposé le 27 juin 2016, est le **Cahier d'acteur du Groupe Centre et Démocrates du Conseil régional d'Ile-de-France**. Les auteurs y expriment de **sérieuses réserves** : ils jugent les hypothèses de fréquentation irréalistes dans un temps où la consommation de masse est en régression ; ils doutent que ce complexe pensé comme au 20^{ème} siècle soit encore viable en 2024. Concernant l'emploi, ils regrettent que ne soit pas présenté le chiffre des emplois nets ; ils émettent

la crainte d'une asphyxie des commerces existants et mettent en avant une concurrence insoutenable pour les commerces de proximité, porteurs de cohésion sociale, et pour les centres commerciaux voisins, déjà nombreux. La même analyse est faite pour les parcs d'attractions. Ils soulignent enfin l'impact négatif sur l'environnement, et s'interrogent sur la localisation du projet, qui pourrait être construit sur un site déjà urbanisé. Ils redoutent enfin la pollution liée aux déplacements et l'impact sur la biodiversité.

Le **point de vue n°59**, déposé le 21 juin 2016, est le **Cahier d'acteur du Groupe Front de Gauche du Conseil régional d'Ile-de-France**, qui exprime son opposition au projet. Les auteurs s'inspirent du débat public pour mettre en avant les nombreux arguments en défaveur du projet (temple de la consommation, dimension culturelle illusoire, emplois locaux réduits à la portion congrue, équilibre économique du projet sujet à caution, risques environnementaux importants) ; ils présentent une contre-proposition, pour un développement du territoire soutenable et solidaire, fondée sur une agriculture péri-urbaine qui pourrait devenir une vitrine internationale, une revalorisation de l'existant (centres commerciaux, centres villes, quartiers populaires), le développement de la vocation éducative du Grand Roissy, des mesures de désenclavement, et enfin la mise en place d'un atelier de co-construction du territoire.

Le **point de vue n°60**, déposé le 27 juin 2016, est le **Cahier d'acteur de la COSTIF** (Coordination pour la Sauvegarde des Territoires d'Ile-de-France et contre le Grand Paris), qui émet un avis très négatif sur le projet. Les auteurs relèvent d'importantes lacunes dans le dossier du maître d'ouvrage, et remarquent que peu d'incertitudes ont été levées, malgré le débat public, que ce soit sur la nature des commerces, l'offre culturelle, les impacts environnementaux. L'aspect très concurrentiel du projet est souligné. Sont interrogées également les relations du maître d'ouvrage avec l'un des financiers du projet, le groupe chinois Dalian Wanda, soupçonné de s'engager pour protéger le « soft power » de la Chine. Enfin, le projet est décrit comme de l'étalement urbain dans une ZAC qui répond à une logique de compétition entre les territoires : cette privatisation de l'espace péri-urbain bénéficie selon les auteurs d'un financement privé par le biais de l'aménagement de la ZAC et de la ligne 17.

Le **point de vue n°61**, déposé le 21 juin 2016, est le **Cahier d'acteur du Medef de l'Est parisien (93+94)**. Les auteurs expriment leur soutien au projet, considéré comme une opportunité inédite pour la Seine-Saint-Denis qui a besoin d'être dynamisée : d'importantes retombées économiques sont attendues pour les entreprises et les populations. Le Medef de l'Est parisien voit dans le projet une réponse directe à la question du chômage, en particulier grâce au dispositif de formation envisagé par le maître d'ouvrage ; ils demandent un certain nombre de clauses sociales dans les appels d'offres. Enfin, l'arrivée de nouveaux transports en commun leur paraît ajouter un facteur de dynamisation du secteur, en favorisant la mobilité et donc l'accès à l'emploi. Les auteurs comptent sur le projet pour revaloriser l'image de la Seine-Saint-Denis.

Le **point de vue n°62**, déposé le 28 juin 2016, est le **Cahier d'acteur de l'association Environnement 93**, fédération de 23 associations locales de protection de l'environnement. Les auteurs relèvent en préambule que le débat aurait dû porter sur l'aménagement global du secteur, et font remarquer

que les prises de position de représentants de l'État en faveur du projet nuisent à l'impartialité des échanges. Ils considèrent que le projet est éloigné des besoins des habitants et que les emplois créés ne profiteront pas à la population. Enfin, le gaspillage de terres agricoles exceptionnelles leur apparaît comme un argument décisif : contraire au développement durable, le projet ne peut qu'engendrer des risques et des dégradations sur le territoire. À ce titre, il est jugé nuisible pour la Région Ile-de-France.

Le **point de vue n°63**, déposé le 28 juin 2016, est le **Cahier d'acteur de l'association Blanc-Mesnil Écologie**. Les auteurs se placent dans une perspective globale et durable et se concentrent sur la question de l'implantation du projet sur des terres nourricières. Ils demandent pourquoi le projet se fait sur de riches terres agricoles, qui seront stérilisées par l'urbanisation, alors qu'il existe de nombreuses friches vacantes dans le secteur. Ils rappellent les objectifs de la COP 21 mais aussi du SDRIF (recyclage des espaces urbains). La préservation d'une zone d'absorption du CO2 leur semble vitale, et ils soulignent les conséquences néfastes d'une artificialisation des terres (inondations, canicules, qualité de l'air). Les auteurs demandent également un dédommagement de la part du maître d'ouvrage si le nombre d'emplois créés n'est pas atteint. Ils posent aussi la question de la sécurité des employés et des visiteurs (accidents d'avion). Ils s'élèvent contre un projet qui « vend du rêve » à la jeunesse mais n'est pas destiné aux habitants du territoire, et plaident pour un projet durable fondé sur une agriculture biologique.

Le **point de vue n°64**, déposé le 15 juin 2016, est le **Cahier d'acteur de la M2E95** (Maison de l'Emploi Est Val d'Oise). Considérant EuropaCity comme une opportunité pour le territoire, la M2E95 soutient le projet et propose son expérience pour aider le maître d'ouvrage dans la mise en place de certains dispositifs en faveur de l'emploi des populations locales : clauses d'insertion en phase chantier, appui aux entreprises pour leur réponse aux appels d'offre, ingénierie de formation préalable. Elle propose également un soutien aux TPE et PME pour accompagner d'éventuels partenariats. Elle suggère enfin que les besoins soient anticipés en amont du projet afin de mettre en place les formations appropriées, et propose de venir en appui à la structure de formation EuropaCity Compétences.

Le **point de vue n°65**, déposé le 30 juin 2016, est le **Cahier d'acteur de Terres fertiles**, société civile pour le développement d'une agriculture durable en Ile-de-France. Les auteurs considèrent que le projet appartient à un modèle dépassé et qu'il est plus pertinent de conserver les terres agricoles. Ils proposent comme alternative au projet la création d'un lieu pilote, expérimental, à destination des jeunes, alliant agriculture biologique et culture, producteur d'emplois. Il s'agit selon Terres Fertiles de créer un lieu de culture vivante, associant une offre culturelle de qualité et des pratiques d'agriculture biologique, dans lequel les jeunes pourront s'investir, initier des projets artistiques mais aussi participer aux travaux de la terre. Des expérimentations conduites en Normandie sont citées, qui valident le modèle économique : à travers le projet « Gonesse Cultures vivantes », le Triangle de Gonesse deviendrait une Zone d'Agriculture Partagée.